



DATE DE PUBLICATION : 24 janvier 2025

La directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine

Délégation de signature donnée par la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine au directeur départemental en Corrèze

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine le 2 octobre 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Fabrice BUGNON-MURYS, directeur départemental en Corrèze et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jérôme NAVES, adjoint au directeur départemental en Corrèze, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Tulle et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. M. Fabrice BUGNON-MURYS reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Tulle, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

M. Fabrice BUGNON-MURYS peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel titulaire des bureaux de la succursale de Tulle placés sous son autorité dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 20 janvier 2025

Marie-Agnès DE MONTBRON